



OBJET 2020-11-05 : ARRETE PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DU PN41 SITUE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – MONTFERRAND, 01230 TORCIEU

Le maire de la commune de Torcieu

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2 ;

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au code de la voirie routière ;

VU le Code de la Route et notamment l'article L141-25

VU la demande en date du 29 octobre 2020 avec plan de déviation datant du 04 novembre 2020 formulée par l'entreprise S2R, ZI de la Bergaderie, 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS intervenant pour le compte de SNCF AMBERIEU, place de la Gare, 01500 AMBERIEU EN BUGEY, pour effectuer des travaux de reprise de la géométrie sur le passage à niveau 41 (PN 41), situé sur la RD 60 à l'adresse suivante : route de Cleyzieu, hameau de Montferrand, 01230 TORCIEU ;

CONSIDERANT qu'à la demande de la SNCF et au vu de l'urgence, il appartient à la commune de prendre un arrêté interdisant la circulation routière et piétonne du passage à niveau 41, route de Cleyzieu, hameau de Montferrand à Torcieu du dimanche 15 novembre 2020 à 19h jusqu'au mardi 17 novembre 2020 à 9h.

ARRÊTE

Article 1 :

Le passage à niveau 41 situé route de Cleyzieu, hameau de Montferrand à Torcieu sera fermé et interdit à toute circulation, y compris piétonne, du dimanche 15 novembre 2020 19h au mardi 17 novembre 2020 à 9h.

Article 2 :

Les panneaux de signalisation et de déviation seront mis en place par l'entreprise en charge des travaux avec affichage du présent arrêté.

Article 3 : Responsabilité

L'entreprise S2R, situé ZI de la Bergaderie, à Saint Etienne du Bois veillera à ce que le chantier soit correctement protégé et signalé, et ne présente aucun risque pour les usagers.

La déviation se fera par la voie communale n°201 qui relie Montferrand à Torcieu (voir plan joint au présent arrêté)

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Torcieu.

Article 6 :

Le présent arrêté sera notifié à :

- SNCF AMBERIEU, place de la gare, 01500 AMBERIEU EN BUGEY
- La société S2R, ZI de la Bergaderie, 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS

Une ampliation sera adressée :

- Monsieur le Commandant de gendarmerie
- Monsieur le capitaine du SDIS

Fait à Torcieu, le jeudi 5 novembre 2020
Le Maire, Françoise GIRAUDET

